



BULLETIN PREMIÈRE ADHÉSION 2022

- FÉDÉRATION DES CAVISTES INDÉPENDANTS -

La cotisation annuelle 2022 ouvre droit à tous les avantages de la FCI et à tous les services du SCP que vous retrouverez au recto et, plus en détails, sur la plaquette de présentation.

Merci de remplir l'ensemble des champs.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ ADHÉRENTE

Raison sociale / enseigne :

Forme juridique :

Adresse :

Code postal :

Ville :

N° SIRET :

N° TVA :

N° Entrepoteitaire agréé :

Code APE :

Chiffre d'affaires (*facultatif*) :

POUR CONTACTER LE DIRIGEANT DE L'ENTREPRISE

Nom et prénom du dirigeant :

Email :

Téléphone :

Portable :

Site internet :

Nous autorisez-vous à récupérer des photos, vidéos, textes...sur votre site internet ou vos réseaux sociaux pour alimenter la newsletter, le site et les réseaux sociaux de la FCI ? Oui Non

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MAGASIN DE L'ADHERENT

Les informations complétées précédemment sont-elles les coordonnées de votre magasin ? Oui Non

Si non, merci de compléter, ci-dessous, les informations qui sont différentes

Nom enseigne :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Email :

Interlocuteur (*si différent dirigeant*) :

Possédez-vous plusieurs magasins ? Oui Non

Si oui, merci de nous communiquer les coordonnées de chacun d'entre eux sur une page en plus



FCI - Fédération des Cavistes Indépendants -

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

BP 50376 - 67507 Haguenau Cedex

fci@cavistes.org / www.cavistes.org



L'ADHESION 2022 COMPREND



FCI - FEDERATION DES CAVISTES INDEPENDANTS - COTISATION ANNUELLE

La FCI, depuis 1994, est bien plus qu'une simple fédération. C'est la famille unie et solidaire des Cavistes Indépendants de toute la France qui se fédèrent pour s'entraider. La FCI vous aide au quotidien et à tous les niveaux : logistique, communication, achats, partage, conseils...

L'adhésion FCI comprend : 50 exemplaires de chaque numéro du magazine Saison Côté Cave, plateforme VIN.CI, gamme exclusive, partenaires, annuaire cavistes.org, supports communication, possibilité de candidater au titre Maître Caviste, mise en avant réseaux sociaux, groupe entraide, plateforme en ligne, rencontres confrères, régionalisation et parrainage, newsletter mensuelle, Assemblée Générale annuelle... Liste de tous les avantages à retrouver dans la plaquette de présentation FCI



SCP - SYNDICAT DES CAVISTES PROFESSIONNELS - COTISATION ANNUELLE

Le SCP, créé en 2011 par la FCI, rassemble tous les Cavistes (franchisés, indépendants et chaînes intégrées). Le SCP porte au niveau national une voix commune sur les sujets réglementaires et sociaux. Il nous représente auprès des pouvoirs publics et défend nos intérêts collectifs.

L'adhésion SCP comprend : service d'un médiateur de la consommation (obligatoire depuis 2016 cout de 80€), représentativité et défense de nos intérêts auprès institutions et organisations, accompagnement syndical sur sujets administratifs et fiscaux, actualités réglementaires, juridiques et sociales avec les nouvelles mesures, possibilité de participer au Concours Meilleur Caviste de France...

ADHESION 2022	MONTANT DE LA COTISATION	TVA 20%	TOTAL TTC ADHESION 2022
Cotisation FCI	250 € HT	50 €	300 € TTC
Cotisation SCP	60 € HT	12 €	72 € TTC

Adhésions valables jusqu'au 31 décembre 2022

TOTAL TTC ADHESIONS 2022

372 €

COMMENT RÉGLEZ-VOUS VOTRE ADHÉSION ?

Sur le site de la FCI : www.caviste.org - Dans l'onglet La Fédération / Adhérer à la FCI [cliquez ici](#)

Par chèque - A nous envoyer par courrier à l'ordre de la FCI Fédération des Cavistes Indépendants

Par virement sur le compte de la FCI - Merci d'indiquer votre nom, prénom et nom de la cave

IBAN : FR76 1027 8010 0100 0214 0350 190

BIC : CMCIFR2A

Vos données sont recueillies dans le cadre de votre adhésion à Fédération des Cavistes Indépendants. En conformité avec le règlement européen sur la protection des données personnelles, en vigueur depuis 2018, vous disposez d'un droit d'accès, rectification et suppression des données vous concernant. Vos données sont conservées par la FCI pour une durée maximale de 5 ans après non renouvellement de votre adhésion.

En cochant cette case, j'accepte que mes données personnelles soient enregistrées et traitées par la FCI et le SCP

Date :

/ /

Signature :

Merci de nous retourner ce bulletin par mail fci@cavistes.org **ou courrier** BP 50376 - 67507 Haguenau Cedex



FCI - Fédération des Cavistes Indépendants -

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

BP 50376 - 67507 Haguenau Cedex

fci@cavistes.org / www.cavistes.org

